

TABLE RONDE

Mise en perspective des résultats de l'étude autour des questions de la structuration des professions, de la qualité environnementale des services et de la professionnalisation

La table ronde est animée par Mathias ADER, TEE

Mathias ADER, coordinateur régional du réseau TEE IdF

J'invite Dominique Larue à nous présenter l'étude réalisée en Bourgogne sur les métiers de l'environnement.

Dominique LARUE, Chargé de mission, CPIE du Pays de l'Autunois

Les emplois liés à l'environnement ont acquis une très grande importance en Bourgogne grâce au dispositif emploi jeune. 1/3 des emplois créés en Bourgogne relève ainsi de la gestion de l'espace. Les intitulés de ces emplois sont très divers. Ce sont par exemple des agents chargés de la qualité de la vie, des agents de veille écologique ou des agents polyvalents de l'environnement. Notre étude a révélé que tous ces agents remplissent le métier de cantonnier traditionnel du monde rural. Ils sont chargés de trois types d'activité : la gestion du patrimoine végétal, le nettoyage et l'entretien ainsi que la gestion du matériel et des locaux afférents. Notre étude a essentiellement concerné le métier d'agents d'entretien. C'est en effet ce métier que le dispositif emploi jeune a permis de créer en plus grand nombre.

Outre ces trois types d'activité qui constituent le cœur de leur métier, les agents d'entretien mènent des activités périphériques. Il s'agit notamment d'activités de management et d'organisation très variables selon le cadre d'intervention du salarié (selon par exemple qu'il soit ou non dépendant du service technique d'une collectivité). L'entretien du patrimoine bâti constitue un autre ensemble d'activités périphériques. Il s'agit de travaux de peinture, de réfection de mur ou de pose de carrelage. Ces actions, très éloignées de l'écologie, concernent davantage l'amélioration du cadre de vie. Enfin, une troisième activité périphérique consiste en la sensibilisation du public. Il semble cependant que cette sensibilisation du public soit surtout due à l'initiative et au savoir-faire de l'intéressé qui ne dispose ni de ressources ni d'une stratégie explicite de l'employeur à cet égard.

Nous avons évalué les plus-values apportées par ces métiers pour le territoire bourguignon.

En premier lieu, l'amélioration du cadre de vie est évidente grâce à la requalification de certains espaces. Les élus sont très intéressés par cette amélioration de l'esthétique des bourgs car elle leur ouvre des perspectives en termes de qualité de vie et de valorisation du territoire grâce au tourisme.

L'espace naturel bénéficie ensuite d'une gestion même si cette dernière se résume au nettoyage. La disparition des décharges du cadre naturel constitue ainsi déjà un progrès.

Enfin, les agents de l'environnement pourraient introduire de nouveaux modes d'intervention sur le milieu. Leurs techniques d'intervention restent cependant souvent traditionnelles, voire nocives pour l'environnement. L'amélioration des techniques relève généralement davantage de la conviction et du savoir-faire de l'agent que d'une stratégie délibérée de l'employeur.

Ce dispositif d'emploi jeune répond en tout cas à satisfaire une demande réelle. Le métier d'agent de l'environnement peut devenir un réel emploi doté de formations et faisant l'objet d'une stratégie de l'employeur. Jusqu'à

présent, cet emploi relève essentiellement des financements de l'insertion même s'il existe des politiques sectorielles menées par exemple par les Agences de l'eau. La limitation des sources financières disponibles pour les emplois de l'environnement constitue ainsi un réel problème pour les pérenniser. Il conviendrait ainsi d'élaborer une politique nationale permettant d'accéder à des fonds destinés à gérer l'espace d'une part et à des activités d'insertion d'autre part. Nous avons par exemple initié la création dans le Pays de l'Autunois d'une régie d'entretien de l'espace rural afin de trouver une échelle de territoire économiquement réaliste pour financer les services liés à l'environnement. Les premiers contacts avec les élus locaux ont cependant été sans espoirs car ces collectivités ont commencé à créer des ateliers d'insertion destinés à continuer à gérer leur espace.

Mathias ADER

Les principaux enjeux que vous avez identifiés sur le territoire bourguignon sont identiques à ceux de l'Ile-de-France. Il s'agit notamment du lien entre la gestion de l'espace, l'amélioration du cadre de vie et les perspectives touristiques ainsi que des risques liés à des pratiques professionnelles non écologiques sans formation professionnelle adaptée.

Olivier Dargnies effectuera une présentation plus globale de ces nouveaux métiers liés au dispositif emploi jeune.

Olivier DARGNIES, Chargé de mission au Bureau du verdissement et de l'emploi solidaire du MEDD

Les travaux du MEDD sur les nouveaux emplois de l'environnement liés au dispositif emploi jeune ont été réalisés en concertation avec le Ministère de l'Emploi, l'AFPA et l'ensemble des acteurs associatifs et des collectivités.

Quatre finalités sociales ont été définies dans ce cadre :

la gestion durable des ressources (elle concerne notamment les déchets, l'eau potable ou les flux) ;

la production d'aménités et de cadre de vie de qualité ;

la valorisation des patrimoines et des aménités ;

la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

Le tableau élaboré par le MEDD est évolutif et sera modifié en fonction des remarques des employeurs et de tous les organismes qui ont contribué à la mise en œuvre de ces nouveaux services. Les emplois recensés dans ce tableau correspondent d'ores et déjà largement aux métiers décrits précédemment (agents d'environnement, éco-gardes ou éco-développeurs).

L'utilité environnementale et sociale de ces emplois, d'abord pressentie, a été confirmée par cette étude. La notion de filière qui n'allait pas de soi a priori a également été validée. Le caractère innovant de ces activités a en outre été attesté en matière d'exigence environnementale. Enfin, il s'agit bel et bien de métiers de proximité. Le programme « Nouveaux Services Emplois Jeunes » nous a par ailleurs permis de changer de méthodologie. Nous avons en effet travaillé en réseau avec des partenaires très diversifiés comme les DIREN ou le réseau TEE.

Plusieurs perspectives peuvent être tracées à l'issue de cette étude. Concernant la reconnaissance et la validation des métiers, de nombreux efforts restent à accomplir avec les ministères qui valident les parcours de formation. Il s'agit du Ministère de l'Emploi, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère de l'Agriculture et du Ministère du Sport. Les arguments tirés notamment de l'étude-action nous permettront certainement de faire progresser cette reconnaissance. Le MEDD travaille par ailleurs en concertation avec le CNFPT et la Direction générale des collectivités locales qui décide des modifications du contenu des cadres d'emploi, de leur évolution ou de leur création. Le colloque organisé par les Eco Maires permettra également de faire de la reconnaissance de ces métiers une problématique nationale.

Le programme Nouveaux Services étant en œuvre depuis cinq années, nous sommes actuellement à un moment charnière puisque nous disposons désormais des éléments nécessaires pour justifier une demande de reconnaissance des métiers nouveaux liés à l'environnement auprès des institutions nationales.

Mathias ADER

Le dispositif emploi jeune a en effet permis de créer de nouvelles activités et de favoriser la coopération institutionnelle.

Olivier GABORY, Chargé de mission, CPIE Loire et Mauges

Je travaille dans l'une des 60 associations labellisées CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement). Ces structures envisagent l'environnement comme facteur de développement des territoires. Territoire, environnement et emploi sont également des mots clés dans nos associations. L'étude que nous avons réalisée utilise une méthode empirique et un échantillonnage comparable à ceux de l'ARENE, de l'AFPA et du TEE. Notre étude est toutefois spécifique car elle se concentre sur les métiers liés à l'environnement dans les associations.

Nous avons débuté nos activités par la publication d'un guide d'animation territoriale destiné à favoriser l'émergence de nouvelles activités. Constatant que ces nouvelles activités répondaient réellement à des besoins, nous nous sommes ensuite intéressés à leur pérennisation. Nous avons notamment conclu que ces activités devaient changer d'échelle géographique pour devenir durables. Cette réflexion menée parallèlement à la création de pays et de communautés de communes concernait également le type de compétence nécessaire à chaque niveau territorial.

Nous avons ensuite étudié la probable rentabilité de ces nouvelles activités. Cette réflexion n'a cependant pas abouti car si une rentabilité est fondée sur des critères économiques, il convient également de mesurer l'impact d'une activité sur l'image de marque ou la structuration d'un réseau. L'ancrage local, le lien avec les collectivités territoriales sont notamment des paramètres essentiels, mais ils ne se mesurent pas économiquement.

Notre réflexion porte actuellement sur l'élaboration d'un argumentaire de plus-value sociale et environnementale. Ces nouveaux services répondent en effet à des besoins, mais en quoi sont-ils réellement utiles et comment mesurer cette utilité ? Certains CPIE recherchent ainsi des indicateurs de mesure pertinents dans le champ social et environnemental. A cet égard, s'il faut veiller à ne pas se perdre dans des considérations méthodologiques trop longues, il convient de trouver, outre les indicateurs quantitatifs, les indicateurs les plus pertinents concernant l'environnement. Le nombre d'enfants ayant été sensibilisés aux enjeux environnementaux est par exemple important à mesurer, mais il reste insuffisant. Comment évaluer en effet l'impact de ces animations ? Peut-on notamment établir une relation de cause à effet entre la sensibilisation des enfants d'un bassin versant et les économies en matière de consommation d'eau potable ou l'amélioration de la qualité de l'eau ? Nous souhaitons enfin travailler sur l'ancrage territorial de ces nouvelles activités. Ces dernières répondent certes à un besoin et constituent un service d'intérêt public, mais elles ne sont pas rentables. Il convient donc notamment de trouver des formes de collaboration avec les collectivités locales et territoriales pour éduquer le public scolaire à l'environnement.

Mathias ADER

Nous espérons tous avec beaucoup d'intérêt les conclusions de votre étude. Sarah Bondoux, de nombreuses questions ont été posées sur la fonction publique territoriale. Sans doute allez-vous nous apporter des éclairages sur les logiques et les réalisations à cet égard.

Sarah BONDOUX, Chef du service pédagogique au CNFPT Première Couronne

J'interviens au nom de la Délégation Première Couronne du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), organe de formation des collectivités territoriales. Avec des activités de formation, de promotion de

l'emploi territorial, d'observation et d'analyse, le CNFPT est en lien avec l'ensemble des collectivités territoriales sur le plan national à l'exception de la Ville de Paris.

L'enjeu pour les salariés sous contrat emploi jeune qui travaillent dans les collectivités territoriales consiste aujourd'hui à passer d'un emploi temporaire et sous statut privé à une intégration pérenne dans la fonction publique. A ce moment précis du dispositif, leur choix se tourne vers un employeur spécifique, la fonction publique, avec ses valeurs et son cadre réglementaire. Une fois l'intégration effectuée, ils devront trouver l'emploi qui correspond aux compétences qu'ils ont acquises.

Il existe plusieurs moyens d'intégrer la fonction publique territoriale : des contrats à durée déterminée destinés à remplir une fonction précise qui n'existe pas dans la fonction publique, l'intégration directe sur la grille des emplois non qualifiés ou l'entrée par la « voie royale », qui implique de passer un concours. Ces concours sont destinés non pas à prouver les capacités du candidat à exercer un métier précis mais à attester de son niveau au moment du recrutement.

Actuellement, les concours de la fonction publique évoluent pour se rapprocher des métiers. Mais une trop grande spécialisation de ces concours conduirait à confiner les lauréats dans des emplois et des filières tellement étroits qu'il leur deviendrait difficile de changer de métier au cours de leur carrière. Or, ces possibilités d'évolution fonctionnelle représentent un des grands avantages de la fonction publique.

Cela dit, les concours ont été renouvelés à l'occasion du dispositif emploi jeune notamment dans la filière animation où ils proposent aujourd'hui une option médiation. Enfin, la quasi totalité des concours présente à présent une modalité dite « troisième concours » qui permet aux candidats de faire valoir leur expérience professionnelle au moment de la constitution de leur dossier de candidature. Les emplois jeunes peuvent tout à fait utiliser cette opportunité.

Pour conclure, je rappelle qu'au delà de ces modalités d'accès dont il faut bien avoir intégré la logique, la Fonction Publique Territoriale présente au long d'une vie professionnelle des avantages très appréciables qui sont, outre la sécurité de l'emploi, la possibilité de mobilité fonctionnelle et géographique.

Mathias ADER

Votre intervention nous permet de bénéficier d'un premier cadrage. La table-ronde de cet après-midi nous permettra de revenir sur la fonction publique territoriale. Je note en particulier le risque d'enfermement dans une filière qui n'offrirait pas toutes les opportunités d'évolution de carrière.

Pierre JAKUBOWSKI, Responsable de la Plateforme Régionale de Professionnalisation

Depuis le début du programme Nouveaux Services Emploi Jeune, la Plateforme Régionale Ile de France de Professionnalisation et de pérennisation regroupe des partenaires institutionnels comme la Direction Régionale du travail, l'ANPE, le conseil régional, le CARIF, l'AFPA, et les réseaux professionnels dont le TEE et l'ARENE. La Plateforme a participé à l'étude-action présentée au cours de cette rencontre.

Le premier enseignement de cette étude-action est de constater la disparition du terme de médiateur de l'environnement. La médiation existe certes dans le champ social, mais elle ne suffit pas à fonder un métier dans l'environnement. La fonction d'interprétariat du milieu – selon la terminologie québécoise – qui subsiste dans les métiers d'agent d'environnement de proximité et d'éco-garde.

Le deuxième enseignement est la mise en évidence d'une filière professionnelle. Une continuité professionnelle existe ainsi même si je suis relativement mesuré à cet égard. En effet, ces métiers étant jeunes, nous ignorons encore les modalités de passage d'un emploi à l'autre. Par ailleurs, l'échantillon d'agents d'environnement de proximité considéré par l'étude n'est pas suffisant. Enfin, la polycompétence de ces agents est peut-être recherchée, mais elle peut également signifier que les tâches que les autres ne souhaitaient pas réaliser leur ont été confiées. Il serait intéressant d'étudier cette question.

En troisième lieu, l'étude-action montre deux modes distincts de pérennisation des activités dans l'environnement. D'une part, le mode innovant développe une gestion écologique, mobilise des partenaires, élève les compétences des intéressés et les engage dans un cercle vertueux. D'autre part, le mode traditionnel pérennise moins les activités, domestique la nature plus qu'elle ne l'accompagne ou détruit quelquefois le milieu naturel. Par ailleurs, l'évaluation des projets en environnement ou plus généralement dans le secteur de l'innovation sociale reste un chantier de travail même si des progrès ont été réalisés. De nombreuses questions restent en effet en suspens. Notamment, à qui profite les projets environnementaux et les coûts évités ? Comment déterminer la consolidation économique ? Cette dernière impose de trouver des acheteurs de la valeur sociale et écologique développée par ces métiers. Si tous semblent cependant convenir que les métiers de l'environnement sont socialement utiles, ils ne sont pas encore aussi indéniables que les services d'Etat civil dans une mairie par exemple. Il convient par conséquent d'aider les porteurs de projet à valoriser économiquement leurs prestations auprès des services publics.

L'étude-action suscite enfin un certain nombre d'interrogations. Je me demande notamment si les concours d'accès à la fonction publique ne permettent pas simplement aux collectivités territoriales de différer l'intégration des emplois jeunes. Ces derniers pourraient en effet bénéficier des voies directes d'accès.

Ensuite, les collectivités territoriales affirment vouloir aider les emplois jeunes à passer les concours. Il n'existe pourtant pas d'indices mesurant l'ouverture des postes aux concours.

S'agissant de la professionnalisation nécessaire à la pérennisation, des formations existent pour aider les porteurs de projets. Des cabinets conseils conventionnés par l'Etat peuvent également les assister. Le mode de professionnalisation développé par Bertrand Schwartz constitue en outre une modalité intéressante. Ainsi, en utilisant le réseau des professionnels de l'environnement, en demandant aux salariés et aux employeurs d'élaborer des critères d'appréciation de leurs activités, ou de mettre en évidence de l'utilité sociale de leurs propres activités, le réseau peut se renforcer, la compétence de ses membres est élevée, les ressources rares sont mutualisées. Les réseaux peuvent ainsi se professionnaliser et argumenter auprès des financeurs.

Questions de la salle

Jean-Bernard FOURMY, Chargé de mission FCE-CFD

Olivier Gabory a évoqué la non-rentabilité de certains emplois. Mais qu'est-ce donc que la rentabilité ? Les pompiers d'entreprise dans les raffineries ne sont par exemple pas considérés comme rentables par le MEDEF. La différence de coûts est pourtant évidente lorsqu'un accident survient dans une entreprise disposant de pompiers d'entreprise d'une part et les entreprises qui n'en disposent pas d'autre part. Les emplois de l'environnement peuvent a priori sembler inutiles et coûter cher mais la rentabilité et l'impact de la prise de conscience du public sont très importants à terme.

Olivier GABORY

J'en conviens tout à fait. Les activités environnementales sont souvent considérées en fonction de leur rentabilité immédiate. L'enjeu du développement durable est pourtant de tenir compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Une activité peut ainsi être coûteuse et indispensable car elle répond aux critères sociaux et environnementaux du développement durable.

Mathias ADER

Il restera encore beaucoup d'efforts à réaliser avant d'identifier les responsabilités en matière de gestion de l'espace comme en cas d'accident dans une entreprise. Les bénéfices d'une gestion de l'espace reste par ailleurs à analyser.

Sophie CREUSOT

Concernant la pérennisation du financement des emplois jeunes, les associations doivent passer d'une subvention de fonctionnement étatique à des subventions liées à chaque projet nécessitant des montages financiers plus complexes et des partenaires multiples. Dans ce cadre, les associations risquent de subir des pressions et d'être partiellement instrumentalisées par les bailleurs de fonds.

Pierre JAKUBOWSKI

Le pouvoir public finance en effet certains projets en vue de répondre à ses objectifs. Parallèlement, les associations peuvent heureusement valoriser leurs prestations vis-à-vis d'une multitude de partenaires.

Il existe par ailleurs une volonté explicite de simplifier les démarches en matière de montages financiers. La préfecture de région simplifie par exemple les modalités d'accès des petites associations aux fonds sociaux européens.

Dominique LARUE

La problématique soulevée par Sophie Creusot révèle un paradoxe du monde associatif. Animé par sa force de conviction, ce dernier souhaite se pérenniser en offrant des prestations à certains partenaires, mais sans accorder de contrepartie à ces derniers. Une association ne peut pourtant s'engager dans la pérennisation sans adopter une démarche marketing destinée à comprendre les attentes des potentiels financeurs. La déontologie associative et la survie des associations se joueront entre les orientations politiques des financeurs et les convictions des acteurs associatifs.

La définition des plus-values des métiers et des activités de l'environnement doit par ailleurs tenir compte des critères d'appréciation des potentiels partenaires. La connaissance de ces critères permettra d'évaluer ce qui, dans l'activité de l'association, devra être davantage valorisé.